

Jean-Baptiste André Godin à monsieur le conseiller d'État, secrétaire général de la commission impériale de l'exposition universelle, 6 mars 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 3 p. (260r, 261r, 262r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur le conseiller d'État, secrétaire général de la commission impériale de l'exposition universelle, 6 mars 1862, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/41988>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [6 mars 1862](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Le Play, Frédéric \(1806-1882\)](#)

Lieu de destination Paris

Description

Résumé Godin informe le secrétaire de la commission impériale de l'Exposition universelle que son fils se rend à Paris pour lui communiquer les renseignements sur l'exposition des produits demandés par une circulaire, et recevoir de lui les instructions nécessaires. Godin affirme qu'il ne pourra y avoir de retard dans son installation. Il l'informe qu'un agent français, Lacarole au 12 Adam Street, est chargé de veiller à l'installation, et que son fils se rendra à Londres dans le courant du mois. Godin souhaite savoir quand son emplacement sera prêt et il écrit que l'obligation d'expédier les produits avant le 10 mars l'embarrasse car il ne voudrait pas qu'ils attendent inutilement en gare si l'emplacement n'est pas prêt. Godin envoie un mémoire explicatif du mérite des produits exposés comme demandé par la circulaire n° 29. Dans le post-scriptum, Godin indique l'intitulé de son exposition destiné au catalogue, qu'il a communiqué en son temps au jury de Vervins dont il est membre : Cuisinières, fourneaux, appareils de chauffage ; marbres factices sur fonte revêtus de lustres métalliques, appliqués à l'ameublement et à la décoration.

Mots-clés

[Expositions, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Lacarole \[monsieur\]](#)

Événements cités [Exposition internationale \(1er mai-1er novembre 1862, Londres\)](#)

Lieux cités [12, Robert Adam Street, Londres \(Royaume-Uni\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Ucc
261

Guin le 6 mars 1862

261

à Monsieur le consul de l'état
littéraire, binôme de la commission
impériale pour la commission impériale
de l'expédition universelle

Monsieur

par la lettre ci-jointe n° 23 du 15 février
que vous meurez fait Monsieur de madras
vous me demandez des renseignements sur
les mesures que je compte prendre pour
l'installation des produits que je dois expédier
mon fils qui vous remettra cette lettre
de mon avis de vous pour vous donner
les explications que vous pourrez nécessaires
et recevoir de vous les recommandations et
les indications que vous demandez bien lui donner
rien de mes part ne sera une peine de
retard à l'installation de mes produits au
temps opportun dans le port de l'expédition
universelle

un agent français M. Léonard

12 St James Street, bortman square à Londres
est chargé de veiller à l'installation de mes
produits et à leur conservation mais en outre
mon fils se rendra à Londres dans le courant
de 4 mois pour leur déballage et leur mise
en place

Le point important pour moi est de
savoir quelle sera l'emplacement dont je pourrai
être disponible pour y faire l'installation

9 B. 1

jusqu'au quai lequel j'aurai au 10 mars
 pour l'expédition des produits il me paraît peu
 opportun de mettre mes produits ou mes catalogues
 en gare pour les y laisser faire un détour
 inutile. une obligation du règlement a quelque
 chose d'embarrassant on prétend de l'interdire
 de pourvoir faire l'installation maintenant
 dans le palais de l'expédition. je vous prie
 de bien vouloir donner quelques explications
 à mon fils sur ce point

Le Bulletin du vendredi n° 27 demandait
 aussi des renseignements sur le mérite
 des produits je prie a la prompte un
 petit memento explicatif de ce que je
 dois expédier. mon fils y trouvera si vous
 le priez messeur au de mes albums

je suis avec le plus parfait considération
 Monsieur

Très Très humble serviteur

Godeau

262

69 qui ramis en temps aille les
indigatons que faites au pays de Savoie
dont je suis lez des meubles pour
lesquels un catalogus natus eum
il pourroit arriver que nata erat que
dormire en temps aille mon regne
pourroit ehe deaigner nata

et bain des fourmeaux appareillez chauffez
meubles faites sur feul nates de fustes
intelligies appelligies a semoubllement et a
la devenation